



les terrasses fumeurs montrées du doigt par Claude Evin

Rubrique : actualités - Date : vendredi 10 février 2012

Avec la vague de froid qui sévit actuellement sur la France, les restaurateurs parisiens semblent un peu laxistes avec la loi anti-tabac imposée dans les cafés et les restaurants. Les professionnels feraient quelques entorses à la législation, en particulier sur les terrasses bâchées, selon un article du Parisien, jeudi 9 février. Claude Evin, patron de l'Agence régionale de la santé (ARS), aurait rappelé à l'ordre les restaurateurs.

Selon la loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2008 pour les cafés et restaurants, les terrasses peuvent rester fumeurs à condition d'être à l'air libre. Or, avec le froid, les professionnels de la restauration auraient tendance à bâcher à l'extrême leurs terrasses.

A partir de là, il ne s'agit plus de lieux ouverts mais de véritables fumoirs, déclare un représentant de l'ARS. Les non-fumeurs sont obligés d'y passer et les serveurs y sont victimes de tabagisme passif. C'est illégal !

Les contrôles de police devraient se multiplier ces prochains jours pour inciter les établissements à faire appliquer la loi contre la cigarette dans les lieux publics.

[source :relaxnews sur le parisien. Lire l'article](#)